



FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
Conformément au règlement CE n° 453/2010 annexe I

Produit : POUDRE AIR N GO CLASSIC CITRON

FDS n° AC 10-20-2

Date de création : 15/01/2011

Date de mise à jour : 17/10/2013

---

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de PRODUIT	POUDRE AIR N GO CLASSIC CITRON
1.2 Utilisation pertinentes de la substance	Poudre pour polissage dentaire
1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	SATELEC
Adresse	Z.I. du Phare - 17 avenue Gustave Eiffel - 33700 MERIGNAC - FRANCE
e-mail	olivier.petit@acteongroup.com
Tél :	+ 33 (0)5 56.34.06.07
Fax :	+ 33 (0)5 56.34.92.92
NUMERO D'APPEL D'URGENCE	ORFILA : 01 45 42 59 59

---

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogramme

Pas de symbole, ni d'indication

Mention d'avertissement

Porter un masque, des gants et des lunettes de protection

Mention (s) de danger

Tenir hors de portée des enfants

Eviter le contact avec les yeux.

Conseil (s) de prudence

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement

Contient

Bicarbonate de sodium, Huile essentielle de citron

2.3 Autres dangers

La manipulation de cette substance peut éventuellement générer la formation de poussières capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge

---

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

POUDRE

Ne contient pas de substances classées comme dangereuses conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs) ou présentant un seuil maximum d'exposition.

---

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au minimum 15 min. Consulter un ophtalmologiste
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissement, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin, si des troubles digestifs persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible

---

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés

Tous les moyens d'extinction sont utilisables

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Eviter de respirer les vapeurs dégagées.

5.3 Conseils aux pompiers

Utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome

Produit : **POUDRE AIR N GO CLASSIC CITRON**

FDS n° AC 10-20-2

Date de création : 15/01/2011

Date de mise à jour : 17/10/2013

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Précautions élémentaires*

Port de gants et de lunettes appropriées.

*Moyens de protection*

Se reporter à la section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans l'environnement

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Aspirer ou recueillir avec un balai le produit répandu. Placer le tout dans un conteneur à déchets étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée pour la collecte des déchets.

### 6.4 Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle

Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination

---

## 7. MANIPULATION ET STOKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas avaler. Se laver soigneusement les mains après manipulation  
Laver les vêtements souillés avant réutilisation  
Respecter les conditions d'emploi.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage*

Conserver dans son emballage d'origine, bien fermé et à l'abri de la lumière  
Stocker dans un endroit à l'abri de la chaleur et de l'humidité

*7.3 Utilisations finales particulières*

Produit à usage professionnel dentaire

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun à notre connaissance

### 8.2 Contrôles de l'exposition

*Protection respiratoire*

N'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation

*Protection des mains*

Port de gants appropriés

*Protection des yeux*

Lunettes de protection.

*Protection de la peau et du corps*

Vêtement de protection

Se laver les mains après utilisation

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*Aspect*

poudre

*Couleur*

blanche

*Odeur*

de citron

*pH*

Non applicable

*Solubilité*

Dans l'eau

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune connue

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, humidité. Ne pas mélanger à d'autre produit.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune à notre connaissance

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales de stockage et d'utilisation



FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
Conformément au règlement CE n° 453/2010 annexe I

Produit : **POUDRE AIR N GO CLASSIC CITRON**

FDS n° AC 10-20-2

Date de création : 15/01/2011

Date de mise à jour : 17/10/2013

---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires  
Sensibilisation par contact possible (présence huile essentielle de citron)

---

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité	non disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6 Autres effets néfastes	Eviter tout déversement dans l'environnement

---

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur. Les emballages des produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur.
---	---

---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

---

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositif médical suivant la directive 93/42/CEE

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non disponible

---

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications successives :

Version 1 du 15/01/2011 : création

Version 2 du 17/10/2013 : Mise au format CLP1272/2008/CE

Abréviations : /

**Restrictions d'emploi recommandées**                      **ATTENTION : Produit destiné exclusivement à un usage professionnel dentaire**

**Autres informations**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Olivier PETIT

Responsable Système Qualité

Fin du document

